

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne: Canada et Etats-Unis \$3.00 Union Postale \$6.00 Edition Hebdomadaire: Canada \$1.00 Etats-Unis et Union Postale \$1.50

LE DEVOIR

Directeur: HENRI BOURASSA.

Rédaction et Administration:

71A RUE SAINT-JACQUES MONTRÉAL

TELEPHONE

REDACTION: MAISON 50. ADMINISTRATION: 7461

FAIS CE QUE DOIS!

Répondez, s'il vous plaît

La manifestation que l'on prépare à Montréal pour le Premier Ministre va fournir à Sir Wilfrid Laurier une excellente occasion de donner sur la marine de guerre des explications qui sont attendues avec une légitime impatience par tout le monde.

Ces explications auront toute l'autorité qui s'attache à la haute position de celui qui, par ses fonctions, occupe un poste si important dans le rouage de nos institutions politiques.

La situation d'un premier ministre, dit Franqueville, est énorme; c'est la plus haute qu'un homme puisse occuper. Si elle n'a pas l'éclat extérieur de la royauté, elle a quelque chose de plus; elle n'est point l'ombre du pouvoir, elle en est la réalité. Le premier ministre ne règne pas, mais il gouverne.

Dans ces conditions et sous notre système constitutionnel semblable à celui de l'Angleterre, les déclarations d'un chef de gouvernement revêtent une importance capitale, car c'est lui qui dit toujours le dernier mot, sauf, bien entendu, cette fragilité inhérente à son pouvoir qui le fait dépendre absolument du peuple.

Personne ne doute que Sir Wilfrid Laurier ne fasse allusion dans son discours aux requêtes innombrables présentées au Parlement pendant la dernière session et n'explique au peuple les raisons qui ont motivé le refus du Gouvernement de consulter le pays sur la marine de guerre, avant de nous commettre définitivement à cette entreprise nouvelle, ainsi que le demandaient les milliers de requérants qui ont pétitionné le Cabinet et le Parlement à cet effet.

Ce qui vogue peut-être davantage la curiosité de tout le monde, c'est de savoir comment le Premier Ministre lui-même a changé si complètement d'opinion entre la conférence impériale de 1907, alors qu'il se déclara irréductiblement opposé à toute aide navale à la Grande-Bretagne, et la conférence de 1909, alors qu'il accepta un plan d'aide navale et de coopération militaire avec la flotte et l'armée anglaise dans tous les conflits où la Grande-Bretagne peut être entraînée.

Nous disons dans tous les conflits, parce qu'il ne semble pas possible, après les adhésions données sans restriction aux conclusions de la conférence de défense impériale (1909), que nous puissions honnêtement nous soustraire aux obligations que nous y avons assumées.

Car, en fin de compte, nous déléguons non-ils pas répondu affirmativement et sans réserve à la demande faite par le War Office et qui se trouve à la page 49 du rapport de la conférence impériale (1909):

"30. Les possessions s'efforceront-elles d'organiser leurs forces existantes de manière à ce qu'elles puissent être mobilisées conformément aux effectifs qui précèdent, dans un but impérial commun?"

Et, à la page 42: "So Qu'il devrait être préparé, d'après un système défini, des plans d'appui mutuel en cas de besoin."

Est-il juste qu'un jeune pays comme le nôtre, isolé sur ce continent et chargé du lourd fardeau qu'entraîne son propre développement, s'associe aussi étroitement aux entreprises, charges et responsabilités mondiales de l'Angleterre, surtout sans avoir aucune voix ou contrôle quelconque sur la politique extérieure du Gouvernement impérial, mais tout en étant néanmoins soumis à toutes les conséquences que peut entraîner cette politique?

N'est-ce pas là, en définitive, pour notre peuple, assumer un fardeau sans avoir de représentation?

Avons-nous jamais entrepris vis-à-vis de la Métropole autre chose que de pourvoir, dans la mesure de nos forces, à la défense effective du Canada? Nos gouvernements n'ont-ils pas toujours maintenu dans ces strictes limites l'étendue de nos obligations?

C'est là le fond de cette grave question. De la réponse catégorique aux interrogations que nous posons respectueusement dépend largement la solution du problème de notre destinée nationale.

Sans doute, il y a une masse d'informations subsidiaires, mais très connexes que le peuple voudrait avoir. La nature, le coût entier, le plan complet de cet armement naval dans lequel le gouvernement veut nous lancer, les détails des arrangements conclus depuis août 1909 avec le Gouvernement impérial pour mettre à exécution les décisions de la conférence de défense, les droits de notre Gouvernement avant la conclusion des traités et des alliances ou les déclarations de guerre, ce sont tous là des points d'une importance capitale dont le Premier pourrait parler longuement, sans craindre de laisser l'attention de son auditoire.

Mais il faut se garder d'être trop exigeant. Bien d'autres sujets intéressent notre métropole commerciale. Un sujet national d'une urgence extrême, c'est le transport.

La Commission Royale de 1903 a solutionné ce difficile problème à la satisfaction générale. Elle a recommandé à l'unanimité et à deux reprises, la construction sans retard du canal de la Baie Géorgienne. Le président Forde a écrit depuis au Gouvernement pour insister sur cette conclusion du rapport, vu les efforts incroyables que font les Américains pour enlever au Canada un commerce qui lui revient de droit.

Quand va-t-on commencer cette œuvre si nécessaire? La Commission a dit que Montréal devait être port national et libre dans l'intérêt du pays entier.

Quand Montréal sera-t-il fait port national et libre? Le Transcontinental-National, qui va nous coûter la somme que l'on sait, passe à 400 milles ou à peu près au nord du centre commercial et industriel du pays.

On a reconnu cent fois qu'il fallait relier ce centre à la voie ferrée inter-océanique qu'on semble en avoir éloignée à dessein, ou du moins contrairement au projet et à la proposition émise de la Compagnie du Grand Tronc.

Quand va-t-on s'occuper de cette voie de recordement tant de fois promise?

Et nos relations commerciales avec la puissante république voisine?

Il est, ces rusés Américains, dans leur commerce annuel avec nous, un avantage sur nous de près de \$100,000,000!

Nos gouvernements se sont engagés à négocier avec le Président Taft pour améliorer ces relations qui, certes, ont bien besoin d'un accommodement.

Quelle politique va présider à ces nouvelles négociations, et vers quel but tend-elle?

Les bons gouvernements, dans les pays vraiment démocratiques, ont et doivent avoir foi dans le peuple dont ils ne sont, après tout, que les serviteurs et les mandataires. Ils vont à lui en pleine confiance et s'efforcent de le mettre au courant de tous leurs agissements, sans aucune réticence.

Espérons donc que, ce soir même, nous aurons la satisfaction d'avoir des renseignements complets, clairs et explicites sur ces helles et vivantes questions dont le peuple apprécie tout l'importance, l'urgence même, et dont le Très Honorable Premier possède le secret, non pas pour le garder, mais pour le verser à ceux qui l'ont élu.

F. D. MONK.

Le service obligatoire

Quiconque lit un tant soit peu les journaux et les revues d'Angleterre voit comme par là-bas, du service militaire obligatoire, comme on entend qu'il devienne un fait accompli dans un avenir très rapproché. Au lendemain de la guerre du Transvaal, où Lord Roberts avait pu constater sur les lieux comme les armées de volontaires anglais faisaient piètre figure devant les Boers, des autorités politiques et militaires commencent une campagne favorable au service obligatoire. Et Lord Roberts lui-même, à la Chambre des Pairs, insista à maintes reprises sur la nécessité d'une telle réforme.

Le service obligatoire et partisan de l'armée recrutée chez des volontaires. Pour qu'il ait changé d'avis, il a fallu qu'il s'éclaircisse longuement.

Lord Esher n'est pas le seul, du reste, à penser et à parler ainsi. La "National Review", de Londres, — une des publications les plus écoutes chez les Anglo-Saxons, — appuie nettement les opinions de Lord Esher, à ce propos.

Dans une de ses livraisons récentes, elle publie un long article du comte Percy sur la situation européenne. Celui-ci insiste sur la probabilité d'un conflit entre l'Allemagne, la France et l'Angleterre, dans un avenir assez rapproché et sur l'inutilité, advenant une bataille continentale, des troupes anglaises, volontaires et recrutées de la dernière heure, mal entraînées, — en face de l'armée allemande, très forte, l'une des meilleures d'Europe; il faut donc, conclut le comte Percy, une excellente et nombreuse armée anglaise. Pour arriver à la former, il importe indispensablement d'établir au plus tôt en Angleterre, le service obligatoire, tout comme il existe en France, en Allemagne, et dans la plupart des autres pays d'Europe.

Il y a d'avantage! Lord Rosebery est un homme d'Etat anglais éminent; son opinion, en fait de politique anglaise, vaut celle de cinquante journalistes ministériels, et d'un égal nombre d'hommes politiques canadiens; et cependant, Lord Rosebery est moins sûr qu'ils ne le sont de l'éloignement du service obligatoire dans l'armée britannique. Il est si convaincu du contraire que, tout récemment, — les dépêches de la Presse Associée, confirmées par un article de fonds du "Herald" de Montréal, le six du courant, l'annoncent, — il parlait avec le Lord Chancelier Lovelorn que ce service obligatoire existait en Grande-Bretagne en novembre 1910.

Si l'on se rappelle que cet homme fut naguère premier-ministre de la Grande-Bretagne, on conviendra qu'il a dû falloir des preuves éclatantes de la probabilité de cette réforme pour l'amener à penser de la sorte: car Lord Rosebery fut, tout comme Lord Esher, un adversaire déterminé de cette réforme, il n'y a pas encore très longtemps.

Les opinions de Lord Roberts, de Lord Esher, du comte Percy, de Lord Rosebery sont des opinions individuelles, direz-vous. Certes, tout comme le sont celles de M. Laurier sur la nécessité de la marine de guerre, ou celles de M. Brodeur sur l'efficacité des "Bristols" et des torpilleurs type Rivière, en temps de guerre navale.

Mais Lord Roberts et Lord Rosebery et leurs confrères ne sont pas seuls à penser que le service obligatoire s'imposera avant longtemps, en Angleterre, et dans l'Empire Britannique.

Le 22 septembre dernier, à Londres, les Chambres de Commerce associées, — elles représentent l'opinion des milliers de manufacturiers et d'industriels de l'Empire entier, — ont adopté une résolution où elles approuvent et préconisent le service militaire obligatoire chez les jeunes gens de l'Empire. (1) Notez, là encore, qu'il s'agit de tout l'Empire, non pas seulement de la Grande-Bretagne.

Si l'on tient compte que l'armée allemande sera réformée en 1911, et que les autorités militaires de ce pays en veulent augmenter l'effectif de trente-trois nouveaux bataillons, l'on peut être certain que Lord Rosebery n'a pas fait un trop mauvais pari, en prétendant que le service obligatoire existera dans la Grande-Bretagne en 1916.

La détermination des généraux allemands d'agrandir les cadres de leur armée dès 1911 devra précipiter l'ère du service obligatoire impérial.

Et, cette réforme une fois accomplie en Grande-Bretagne, où elle paraît imminente, il ne se passera certes pas longtemps avant que les colonies britanniques ne l'acceptent, de gré ou de force.

À la récente conférence impériale, le Canada n'a-t-il pas convenu de prendre modèle, pour son organisation militaire, sur l'armée anglaise, dont ses officiers sont déjà pratiquement des membres interchangeables?

Et si une seule colonie anglaise, — la Nouvelle-Zélande ou l'Australie, par exemple, — accepte le principe du service obligatoire chez les autres n'aurait-ils pas que tous les autres l'imitent dans un délai plus ou moins éloigné?

À quoi bon fermer les yeux, et traiter d'imaginaire le service obligatoire imminent? Le péril est réel, il approche.

La Grande-Bretagne a besoin d'hommes, dit le commandant Roper: "Le point important pour le présent, disaient-ils à Ottawa le 13 septembre, c'est de former des hommes pour la marine. Le massacre d'êtres humains que réserve la prochaine guerre navale sera terrible, et quelquefois les équipages seront anéantis quand les navires seront encore intacts. Si le choc futur doit arriver avant que la marine canadienne soit prête, on pourra toujours mettre des hommes au service de la mère-patrie."

Quand le service obligatoire sera établi dans tout l'Empire, alors comme aujourd'hui l'Angleterre aura besoin d'hommes, en temps de guerre. Dans ces périodes de lutte, le Canada comme

(1) Canadian Associated Press, London, September 22. — The Associated Chambers of Commerce have passed a resolution in favor of compulsory military service on the part of the youth of Empire. (Montreal Herald, 22 septembre 1910.)

CRIME ET SUICIDE

L'Opinion de sir Wilfrid Laurier

"Ce serait un véritable SUICIDE pour le pays que de se lancer dans le gouffre des dépenses de la Grande-Bretagne, et de se laisser entraîner par les besoins d'armements formidables.

"Quelle est la situation respective de la Grande-Bretagne et du Canada?"

"La Grande-Bretagne est l'une des premières nations de l'univers, la première peut-être sous plusieurs rapports, le centre du plus puissant empire de nos jours, du plus grand empire depuis la chute de l'empire romain. Par là même, elle est obligée de maintenir une nombreuse armée permanente. La Chambre sait combien la nécessité d'entretenir une armée permanente a toujours régné au peuple anglais, comment celui-ci s'est toujours révolté à cette idée, mais il a dû se plier aux exigences de la situation et entretenir constamment une armée sur pied. La plus grande partie du budget de l'Angleterre est dévorée par les dépenses navales et militaires, et l'honorable député voudrait nous mettre dans une pareille position et nous faire partager ces dépenses!"

"Toute autre est la situation du Canada. C'est un immense pays ayant une population de cinq millions et un tiers d'habitants dissimulés sur une étendue de 3,000 milles de l'Est à l'Ouest. Quels sont les plus lourds articles de son budget? Les travaux publics, la colonisation, la construction de voies ferrées et le creusement des ports et les voies de transport. Voilà le champ où doit s'exercer notre activité.

"Et ce serait un CRIME de détourner une partie des deniers nécessaires à l'accomplissement de ces travaux pour acheter des CANONS, des fusils et des MUNITIONS DE GUERRE."

(Débats de la Chambre des Communes pour 1902, séance du 15 avril, volume 11.)

PLAIGNEZ-LE!

Plus d'un vieux libéral doit éprouver ce soir un sentiment de poignante tristesse.

Pour les hommes de soixante ans, Laurier fut, à une heure donnée, l'interprète d'une pensée profonde, de sentiments ardents.

Pour ceux de quarante à cinquante, il incarne, une heure encore, de généreuses aspirations.

Le charme se dissipe et le grand homme survit à sa gloire. Pour quelques naïfs, M. Laurier reste la personnification d'un idéal élevé. Pour la majeure partie de ceux qui l'entourent et qui lui feront cortège ce soir, il n'est que le plus fort autour des "organisateur" d'élection, le plus sûr garant des grosses prébendes.

M. Laurier ne fut jamais un passionné, mais il a tout de même dû, à certaines heures, sentir passer sur ses lèvres des sentiments ardents.

L'hérédité, l'entourage déposent en tout homme des pensées qui finissent par faire corps avec sa propre personnalité. Le jour où M. Laurier, rompant avec son ordinaire placidité, a si violemment dénoncé le militarisme, il a dû exprimer ce qu'il pensait réellement, ce qu'il ressentait au fond de son âme.

Et c'est précisément ce cri du patriotisme indigné, qu'il s'exprimait à la fois les meilleures aspirations et le clair bon sens de son peuple, qu'on lui demande ce soir d'éclaircir — parce qu'il peut gêner les profiteurs du régime, parce qu'il marque d'un stigmate ineffaçable son attitude nouvelle.

Ce qu'on lui demande de consacrer publiquement, c'est sa propre déchéance, et le spectacle est profondément triste, triste à émouvoir les pires adversaires du Premier Ministre.

Et mieux que tout autre... Laurier doit apercevoir les côtés fatidiques de la manifestation de ce soir; mieux que tout autre, il doit deviner ce qu'elle

la métropole sera en état de guerre. M. Laurier l'a dit lui-même, à Ottawa, le 12 janvier dernier, quand il répondait au Dr Sproule: (2)

"Lorsque la Grande-Bretagne est en état de guerre, le Canada l'est également; il n'y a pas de différence, si un conflit éclate entre elle et une autre nation, le Canada est exposé à une invasion et par conséquent en état de guerre."

Et c'est alors que les Canadiens iront lutter sur des champs de bataille lointains pour des causes qui leur importent peu. Ils y seront forcés.

On nous dira: "Vous faites erreur." — C'est possible. Mais le contraire?

On criera: "Vous voulez amener le peuple." C'est faux. Nous voudrions nous tromper; mais la marche des événements récents est telle, et dirigée vers un but si évident — le militarisme impérial, — que M. Laurier lui-même aurait bien de la misère à l'expliquer autrement que ne le comprennent Lord Roberts, Lord Esher, le comte Percy, Lord Rosebery, la "National Review" et un nombre de plus ou plus grand d'industriels, de politiciens et d'hommes politiques anglais.

GEORGES PELLETIER.

(2) Procès-verbaux de la Chambre des Communes, session 1909-1910, volume I, colonne 1532.

LA LANGUE ET LA FOI

"L'expérience l'a démontré partout, la langue est une des plus fidèles gardiennes de la foi," déclare Mgr Lantippe, dans une lettre pastorale au clergé de son diocèse

Mgr Lantippe, vicaire apostolique du Témiscamingue, vient d'adresser à son clergé l'importante lettre suivante:

La joie au cœur nous venons vous annoncer aujourd'hui l'ouverture du noviciat que les Révérends Seurs de l'Assomption de Nicolet, viennent d'établir à Haileybury.

Une de nos premières préoccupations, en prenant la direction du vicariat apostolique du Témiscamingue fut, à bon droit, l'éducation de nos enfants. Certes, cette question vitale n'avait pas été négligée sous l'administration précédente; mais ce qui avait souffert surtout, c'était le jour plus insuffisant. De toute part nous arrivons de familles nombreuses et partout de nouveaux centres de population se forment.

Or, la préoccupation de ces familles, c'est de savoir si elles trouveront ici une chapelle pour venir bénir Dieu, le dimanche et des écoles où elles pourront faire instruire leurs enfants, et notre devoir le plus sacré, nous le comprenons parfaitement, est de satisfaire à ces légitimes exigences de la conscience catholique.

À force de travail et de sacrifice nous parvenons encore à bâtir le modeste chapelle et les écoles dont nous avons le plus besoin, mais il reste encore à trouver des instituteurs ce qui n'est pas chose facile, on le comprend quand on se rappelle que nous sommes ici à 300 milles de l'endroit le plus rapproché d'où nous pourrions venir des personnes qualifiées pour l'enseignement dans la Province de Québec.

Du côté d'Ontario la question se complique d'une nouvelle difficulté. Toutes nos écoles ou à peu près doivent être bilingues car presque partout la population de langue française et celle de langue anglaise sont en égale proportion.

Sans doute nous voulons que nos enfants apprennent l'anglais; cette langue leur est nécessaire pour qu'ils puissent réussir plus parfaitement dans les affaires, mais nous voulons aussi, afin qu'ils n'échouent pas dans la seule affaire véritablement importante, que nos enfants canadiens-français conservent leur mentalité, et qu'ils n'oublient pas la langue dans laquelle ils ont appris à prier, car, l'expérience l'a démontré partout, la langue est une des plus fidèles gardiennes de la foi.

D'ailleurs comment pourrait-il se faire que dans un pays comme le nôtre il n'y eût que des écoles anglaises? Aux enfants qui ne comprennent que le français, et ils sont légion dans la province d'Ontario, il n'y a pas d'autre moyen d'enseigner l'anglais que de leur apprendre, au moins dans les commencements, dans leur langue maternelle.

De reste la situation ne changera pas, puisque dans nos villes à population flottante et dans nos campagnes en formation il nous arrive chaque année beaucoup de familles qui ne parlent que le français. N'enseigner que l'anglais dans nos écoles, c'est condamner les enfants d'origine française à une infériorité humiliante et désastreuse à laquelle notre conscience d'évêque catholique se refuse absolument de souscrire.

Grâce à Dieu, dans le vicariat apostolique du Témiscamingue, la paix la plus profonde a régné jusqu'ici. Catholiques de langue anglaise et catholiques de langue française s'entendent sur la nécessité d'avoir des écoles catholiques et sur la nécessité d'y enseigner l'anglais et le français. La difficulté, on le comprend, est plus grande dans Ontario que dans Québec, puisque dans nos écoles, nous croyons l'avoir démontré, il faut de toute nécessité qu'on enseigne les deux langues.

En face de ce problème, nous nous sommes adressés à plusieurs communautés afin d'obtenir des religieuses pour nos écoles surtout du côté d'Ontario. Partout nous avons reçu la même réponse: Nous pouvons à peine pourvoir à nos maisons déjà saturées. Alors, nous nous sommes dit: Nous ne pouvons pas obtenir de religieuses; nous en créerons sur place et nous avons eu l'audacieuse pensée de fonder un noviciat à Haileybury.

Mais comment faire réussir un pareil projet? On trouve des sœurs à l'école apostolique pour venir se mettre ici en face de rien et établir un noviciat? La Révérende Mère générale des Sœurs de l'Assomption de Nicolet résolut la difficulté à la manière des apôtres et des saints: "Mes filles saurez-vous faire des sacrifices? Rien de nouveau, à l'élection des vocations religieuses, comme nos jeunes paroisses où l'on respire, avec l'air pur de la campagne, comme un parfum des temps apostoliques; rien n'élève à Dieu comme la contemplation de notre belle nature encore vierge, de nos superbes montagnes, de nos grands lacs, de nos champs pleins d'épis, touchante manifestation de la majesté, de la beauté et de la bonté de Dieu.

D'ailleurs, le monde est encore plein d'âmes généreuses qui ont souffert d'impressions et de sacrifices, qui se sentent tristes et lassés quand elles ont goûté la multitude, car Jésus leur montre, à nos joies de la terre car elles ont fait de l'infini, qui veulent aller au ciel par un autre chemin que celui de la contemplation de gloire, les cimes de la perfection.

En voyant de plus près le dévouement religieux, en considérant l'œuvre de régénération accomplie par les

Sœurs, en remarquant surtout le regard pur et le front serein des épouses de Jésus-Christ, plusieurs jeunes filles seront prises d'une sainte jalousie et elles se diront: Moi aussi, je veux me dévouer, moi aussi je veux être parfaite; je veux suivre Jésus pour l'aimer, le louer sans partage et pour chanter au ciel, avec les vierges, l'éternelle cantique de l'agneau.

Nous avons encore une autre espérance. La sainte communion, ce germe de pureté virgine, déposée plus fréquemment dans les âmes fera fleurir partout les fils de la vie religieuse. Plus recueillies et plus pures, les âmes entendront mieux l'appel divin qui trop souvent étouffent les bruits du monde et de ses passions: "Ecoute, ma fille, regarde et prête l'oreille: oublie ton peuple et la maison de ton père, et le roi sera épris de ta beauté." Ps. 44.

"Viens, toi que j'ai choisie, viens et tu seras couronnée" (Cant. IV, 8.). Avec six religieuses, deux novices sont déjà venues de Nicolet au commencement de septembre. Depuis nous avons eu la consolation de donner le voile de postulante à trois jeunes filles du Témiscamingue. Ce sont les premières, nous l'espérons, de toute une famille religieuse. . . .

Sur le pont d'Avignon...

Grand pow-wow, ce soir. Des placards rouges, énormes, l'annoncent à Trois-Rivières, à Québec, et dans toutes les paroisses du district de Montréal.

En avant, Barnum!

Honoré Gervais jouera la grosse caisse.

Arthur Écrément soufflera dans la clarinette.

Godfrey Langlois jouera du triangle.

L.-A. Rivet sifflera de la flûte . . . en attendant la jagerie.

M. S. -in- de l'Assomption, jouera la contre-basse.

Théodule Rhéaume tiendra la caisse.

M. Brodeur chantera: "Va, petit navire . . ."

Sir Frederick Borden donnera "Soldiers of the Queen . . ."

Jacques Bureau, pensant à Rodolphe, récitera cette fable: "Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre, L'un d'eux, s'ennuyant au logis, Fut assés fou pour entreprendre Un voyage en lointain pays."

Roach Lanctôt opénera du bonnet, quand il ne comprendra pas.

O. -z. Gladu dira: "Comme c'est se, toute cette éloquence là!"

Onésiphore Talbot poitrinera: il remplacera Rodolphe, de son genre-là.

Maitre D.-A. Lafortune piaffera de joie.

Le Dr Kattini-Malouf fera la mouche du cochon.

Le sénateur L.-O. David s'attendrira sur le sort de ces nationalistes plongés dans les ténèbres et assis à l'ombre de la mort.

Les porte flambeaux n'écouteront guère les discours et diront: "Mais le moindre ducaton. Sait bien mieux mon affaire!"

Toutes les bonnes gens écouteront bouche bée . . .

Et M. Laurier parlera si peu fort que personne ne l'entendra.

"Mes chers compatriotes..."

"Le tourbillon du militarisme..."

"A galaxy of young nations..."

Ça sera les trois points du grand discours.

Les nationalistes seront pulvérisés.

Le premier ministre va bacher M.M. Monk et Bourassa en chair à pâté.

On paliera les gens pour qu'ils soient enthousiasmés.

Et, demain, Grandroger dira: "Jamais, en aucun point du globe, depuis que le monde existe, un peuple n'a plus témoigné d'enthousiasme défilant, plus d'amour substantiel (— le lui-) plus de vénération splendide à son chef qu'il n'en témoignait hier soir à ce grand, noble, illustre, beau et général politique et vicieral qu'est le premier ministre du Canada, le Très Honorable Sir Wilfrid Laurier . . . etc., etc."

Et tout ça coûtera \$7,500, à part le déficit de l'Intercolonial.

— "mau' te engeance! — ça ne sera, — as encore la fin du monde pour les nationalistes"

Il y en aura encore en vie, demain matin.

Ils critiqueront sacrilègement le discours du Maître.

Ils en souligneront les faiblesses, le vide, les clichés, les banalités.

Tout cela et fourmillera.

Et le soleil ne sera pas arrêté pour entendre M. Laurier!

Quelqu'un a téléphoné ce matin au "Canada" pour s'informer si celui qui porterait deux torches à la démonstration de ce soir serait payé \$3.00.

Il lui fut répondu poliment que l'on ne travaillait pas tant de la torche, mais tant de l'homme, soit \$1.50.

OMER HEROUX.

ACCIDENT DE TRAMWAY

Toronto, Ont., 10 oct. — Un jeune enfant de 8 ans, Cleveland Garill, a été écrasé à mort, cet après-midi, par un tramway de la rue Dufferin.

DIONNE ET KIEFFER TROUVÉS COUPABLES

Ce procès, qui a excité tant d'intérêt, s'est terminé samedi par un verdict de culpabilité contre les accusés

Le procès, si intéressant au point de vue du droit nouveau, de Dionne et Kieffer, accusés d'avoir, avec un automobile, causé la mort de Mlle Bessie Smith, s'est terminé samedi après-midi par un verdict de culpabilité contre les deux autoistes.

Aussitôt ce verdict rendu, M. C.A. Wilson, pour les accusés, demanda que le prononcé de la sentence fût retardé afin que dans l'interim, il puisse préparer les éléments d'un appel.

M. le juge Saint-Pierre, avant de quitter le Banc, accorda cette motion. Il prononcera sentence contre les accusés le 18 octobre prochain. Puis il a joué quelques mots. « On a dit de cette cause qu'elle avait excité l'inté-

ret public; on aurait pu dire plutôt qu'elle a soulevé l'indignation publique, tant par l'insincérité des accusés eux-mêmes dans la boîte aux témoins et par leur lâche conduite le soir de la tragédie. Il était temps de savoir si des individus ont le droit d'écraser une pauvre jeune fille, puis de se sauver richement ensuite. Le public avait les yeux sur vous et vous avez répondu à son attente. Ce verdict est une garantie pour la société, qu'il est de notre devoir de protéger. Il était juste et utile que les imprudents restent responsables de leurs actes. »

Le 18 octobre prochain, les deux coupables restent en liberté provisoire.

TERRIBLE CONFLAGRATION

LE MINNESOTA ET L'OUEST D'ONTARIO RAVAGÉS PAR LES FEUX DE FORETS. — QUATRE VILLES DETRUITES. — ON A RETROUVÉ DÉJÀ 75 CADAVRES.

Rivière à la Pluie, 10 octobre. — Les villes de Beaudette, Spooner, Pitt et Graceton, Minnesota, ont été détruites samedi par les feux de forêts qui, pendant tout l'été ont causé des alarmes partielles dans tout le Minnesota et l'Ouest d'Ontario. Avancés par un vent violent, les flammes ont repris une nouvelle intensité et, pendant de nombreuses heures, ont fait rage.

On a retrouvé déjà, 75 cadavres, mais on s'attend à ce que le nombre s'élève à 200. La région entière qui est située à l'est de Warroad est en feu. Roosevelt Swift, Williams et Cedar Spur sont en grand danger. A Beaudette et Spooner et, dans les environs les habitants et les colons ont tout perdu. Cinq mille personnes sont sans abri.

On croit qu'un grand nombre de cadavres ne pourront pas être retrouvés avant le printemps. Les dommages matériels sont impossibles à calculer avant longtemps. La Compagnie de chemin de fer Canadien nord a envoyé cinquante wagons pour recueillir les débris des sinistrés. La compagnie « Portage du Rat » a perdu ses scieries et ses vastes chantiers de bois de construction, soit plus de cinquante millions de pieds de bois. Les victimes ont perdu la vie pendant qu'elles tentaient de fuir; leurs corps sont tous carbonisés. On a trouvé une femme avec un enfant de six mois qu'elle tenait étroitement pressé sur sa poitrine.

Plus de 1,000 personnes sont sans abri, sans vêtements et sans couverture. On craint que des centaines de personnes aient perdu la vie. Le pays était avant l'incendie très bien boisé.

Sur une étendue de plusieurs milles carrés, aucune habitation n'a été épargnée. Winnipeg, 10. — On mande de Fort William que la fumée, du district, est si épaisse que la respiration est devenue presque impossible. Le train de Duluth, attendu hier, n'est pas encore arrivé, étant dans la zone du feu.

Beaudette est la ville où il se fait le plus gros commerce de bois, du côté américain. Les scieries les plus considérables sont celles de la compagnie Shevlien-Mathieu. L'industrie principale est celle de la Eagle Lumber Co., dont les scieries ne fonctionnaient que depuis une couple de mois. Elles sont complètement ravagées, de même que celles de la compagnie Mathieu.

Port Arthur, Ont., 10. — Les nouvelles qui nous sont parvenues ici annoncent que les feux de forêt ont causé d'énormes pertes et qu'un grand nombre de personnes ont perdu la vie dans les environs de la Rivière à la Pluie et le long du chemin de fer Canadien-Nord. On rapporte qu'un train a passé à travers un pont.

LES ETUDIANTS A OTTAWA

Une visite des élèves de la Faculté de Droit dans la Capitale, dont ils garderont longtemps le souvenir. — Visite au Parlement. — Banquet et réception chez l'Hon. M. Brodeur.

L'histoire nous apprend que nos ancêtres, les Gaulois, avaient l'habitude de marquer les années avec des pierres blanches, si elles avaient été bonnes, noires, si elles avaient été mauvaises.

Les Étudiants de la Faculté de droit, à l'Université Laval, de cette ville, pourront marquer, nous en sommes sûrs, l'année d'études 1910-11 d'une pierre blanche, car leur excursion annuelle, qu'ils ont faite à Ottawa, samedi, a été couronnée d'un succès complet, et elle n'aura pas pu contribuer à ébranler les fondements d'Ottawa que les Étudiants de Laval, sortent eux en droit, sont, avant tout, des gentilshommes. Leur digne président, Gustave Monet et son conseil l'avaient été remerciés cordialement de la manière dont les choses se sont passées.

Paris, à 6 heures samedi matin, au nombre de 125, dans un convoi spécial du Canadien-Pacifique, ils mirent pied à terre, dans la capitale, vers dix heures. Drapés en tête, ils se dirigèrent en corps vers l'hôtel Hopewell, où les attendaient le maire Hopewell et le contrôleur Chagnon.

M. Gallagher, en anglais, et M. Monet, en français, y parlèrent au nom de leurs confrères. « Nous avons tenu à visiter cette ville, non seulement parce qu'elle est la capitale du Dominion, non seulement parce qu'elle est la propre ville d'Ottawa, mais aussi et surtout parce que nous savons trouver ici l'exemple le plus frappant de la paix et de l'harmonie dans lesquelles vivent les deux races qui composent, en majorité, la grande famille canadienne. Nous vous demandons bien humblement, M. le maire, le droit de cité dans Ottawa. »

M. Hopewell, et son collègue M. Champagne, répondirent d'une gracieuse façon à ces paroles: « Nous sommes heureux de vous recevoir, et nous vous demandons toute liberté, sachant l'avance que vous en userez avec toute la discrétion voulue. »

De l'Hôtel de Ville, le groupe se rendit au Parlement. Sir Wilfrid Laurier leur souhaita la bienvenue sur le parqu岸 de la Chambre. Les étudiants avaient pris place dans les sièges de la députation. « Laissez-moi vous dire que dans une circonstance comme celle-ci, le meilleur lot n'est pas le mien. Combien j'aimerais à avoir comme vous cette jeunesse, le plus bel apanage de la vie. »

Si j'avais à recommencer ma vie, je voudrais en être encore au début de ma carrière de jeune avocat. Que chacun de vous ait ses opinions et qu'il y tienne. Soyez aussi des hommes de parti. Il ne vous est permis d'être rien, soyez quelque chose.

Que les délégués de votre conduite soient toujours d'accord avec vos convictions. Vous avez choisi la plus belle des professions. Sachez en être toujours dignes. Puis faisant allusion aux sièges qu'occupaient les étudiants il leur souhaita à tous de les occuper réellement un jour, et cela par la plus grande gloire de leur patrie et de leur race.

Il y eut ensuite visite des diverses bourses de la Faculté, puis réception à l'Université d'Ottawa. M. Orlin Sauvé, président de la Société des Débat Français, souhaita la bienvenue à tous, au nom de l'Alma Mater. Messieurs Philéon Cousineau et Monet y répondirent.

Un succulent goûter attendait ensuite les étudiants au Windsor. Inutile de dire que tous y firent largement honneur.

Etoiles et Manchons Venez admirer les dernières créations en Toux de Cou et Manchons et de plus rappelez-vous que le mot « Desjardins » est une garantie de satisfaction. CHS. DESJARDINS & CIE, 130 rue Saint-Denis.

Sur la Passerelle

SAUVETAGE La Chambre de commerce maritime, en Angleterre, donnait récemment des statistiques intéressantes touchant les sauvetages opérés sur le littoral des îles britanniques pendant l'année terminée en juin. Les naufragés sauvés sont au nombre de 2,549. De ce nombre, 249 ont été sauvés en utilisant les fusées-sigaux; 303 par les bateaux de sauvetage; 254 par des paquebots, et 1,101 dans les chaloupes des bateaux naufragés. Il y a eu 659 accidents aux bateaux qui naviguent dans la Tamise, et dix personnes y ont perdu la vie.

LES CARGAISON La grosse partie de la cargaison du « Cassandra », parti pour Glasgow, comprenait des pommes. Il y avait 2,418 quarts et 904 paniers à bord. Le « Cairnora » portait 2,481 quarts et 173 paniers, ainsi que 27,000 meules de fromage. Le « Waimata », parti pour l'Australie, avait dans ses cales 2,500 tonnes de papier canadien destiné à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande.

CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE. Quoiqu'on en dise, la construction d'un entrepôt à céréales du Canadien-Pacifique, à Port-Arthur, n'empêchera pas du tout l'urgence du canal de la Baie Géorgienne. L'entrepôt permettra à la route canadienne de donner un débouché plus facile et plus court que par la route Buffalo-New-York, mais tant que le fameux canal ne sera pas ouvert à la navigation, le transport de l'Ouest à Montréal coûtera cher, à cause des nombreux transbordements ou des taxes prohibitives réclamées par les chemins de fer pour le transit du grain.

LE DEBARCADERE Les compagnies maritimes sont d'avis que cette question de construire un débarcadere dans le genre du « Landing Stage » de Liverpool à Montréal devrait être mise de côté. Un officier des douanes donnait une solution juste à cet égard hier, disant que si l'on finissait le chargement des paquebots avant de laisser embarquer les passagers, comme cela se fait partout ailleurs, il y aurait place dans tous les bâteaux permanents pour tous les passagers et leurs bagages.

STABILITE Les passagers arrivés hier par le « Mégantic », ligne White Star, se disent enchantés de leur traversée. Malgré les vagues énormes de l'équinoxe, le paquebot a été d'une stabilité étonnante et pas une seule fois a-t-on été obligé de mettre les « violons » sur les tables pour empêcher les aliments de sauter sur la tête des mangeurs. Le « Mégantic » avait 1,578 passagers à bord, sans compter l'équipage.

ENFIN SORTI Le « Manchester Engineer », qui s'était échoué dans le détroit de Belle-Isle il y a plus d'un mois, vient de sortir de la cale sèche de Lévis, où l'on a réparé ses avaries. L'enquête sera terminée sur cet accident avant le départ du paquebot. La cargaison sera prise à Québec même.

LES CANAUX (Hier). Port Dalhousie, Ont. — Montent : — Saskatchewan, Montréal à Port William, Napawah, Montréal à Port William, Algonquin, Kingston à Cleveland, Bur à Ogdenburg, bid, Jokes, Port William, Montréal à Erie. Descendent : — Key West, Port Colborne à Kingston, bid; Rutland, Chicago à Ogdenburg, Langdon, Chicago à Ogdenburg, bid, Port William à Kingston, bid.

Port Colborne, Ont. — Montent : — Acadia, Belleville à Port William, 8 p.m.; Peckford, Montréal à Port Colborne, 4; Algonquin, Kingston à Cleveland, 1 p.m.; Saskatchewan, Montréal à Port William, 8 p.m. Descendent : — Jacques, Port William à Montréal, bid, 9 p.m.; Langdon, Chicago à Ogdenburg, 9.30; Keyport, Port Colborne à Montréal, bid, 11.50 a.m.; Conger, Assiniboia, à Toronto, 2 p.m.

Sault Ste-Marie, Ont. — Montent : — Seguin, 10.35 a.m.; Turcot Chief, 12.10 p.m.; Assiniboia, Midland Prince, 1.50 p.m.; Crowe, 3.30 p.m. Descendent : — Beaverton, 11.55 a.m.; Alberta, Hamilton, 3 p.m.; Mathews, 6.10 p.m.; Kinmount, Crown, 6.30 p.m.

L'AMTRANGER. A. De. Paquebots. A. De. St. Paul N.-York Southampton La Savoie N.-York Le Havre Paris N.-York Le Havre Madona N.-York Marseille Mongolian Anvers Glasgow Montrose Anvers Montréal Toko Maru Melbourne Montréal Laurentia Liverpool Montréal Virginia Liverpool Montréal Coronia Fishguard N.-York Prinsess Irene Gènes N.-York Baltic Queenstown N.-York St. Louis Plymouth N.-York Kaiserin Augusta Vietoria

Reparations C'est maintenant le temps de songer à faire réparer ou remodeler vos fourrures; nous en faisons une spécialité. CHS. DESJARDINS & CIE, 130 rue Saint-Denis.

Le feu à Shawbridge LES ECURIES APPARTENANT AU BOYS' HOME, INCENDIÉES. Shawbridge, 9. — Un incendie s'est déclaré ce soir dans une écurie située en arrière du Boys' Home, et, en dépit des efforts des employés et des « boys », il a détruit toutes les écuries et écuries. Ils ont pu arracher, quatre chevaux et six vaches, ainsi que des machines pour une valeur de \$1,500.

LA ROUTE POUR MONTREAL Bellona Malaga 24 sept. Manchester Manchester 24 sept. Welsman Bristol 28 sept. Wilshead Rotterdam 28 sept. Welsman Bristol 29 sept. Manchester Manchester 29 sept. Trader Manchester 1 oct. Jacous Patras 1 oct. Lakonia Glasgow 1 oct. Hesperian Glasgow 1 oct. Sicilian Londres et le Havre 1 oct.

Torons Southampton 1 oct. Monmouth Bristol 7 oct. Corsican Liverpool 7 oct. Athalia Glasgow 8 oct. Manchester Manchester 8 oct. Mariner Manchester 8 oct. Hurons Middlesther 8 oct. Dominion Liverpool 8 oct.

DANS LE PORT. Arrivés : Victorian, 6744, Outrau, Liverpool, H. et A. Allan. « Mégantic », 301, Smith, Liverpool. White Star-Dominion. Départs : Lake Erie, 4846, Carey, Londres et le Havre, H. et A. Allan. Manchester Importer, 2538, Harworth Manchester, 4953, Charter, Withy and Co. Cairnora, 4953, Charter, Southampton. Robt. Reford, 4953, Charter, Canada, 5981, Jones, Liverpool, Dominion. Cornishman, 3678, Maddox, Bristol, Dominion. Montezuma, 3558, Gillies, Bristol Pacific-Canadian. Pretorian, 4074, Pitts, Glasgow et H

Le Cardinal Logue et le Portugal

LE CRIME DES REVOLUTIONNAIRES. C'EST D'ETRE INFIDELLES A LA LOI DE DIEU ET DE PERSECUTER SON EGLISE.

New-York, 10. — Le cardinal Logue, primat d'Irlande, parlant à une assemblée de dix mille hommes en l'église Saint-Patrice de New-York, a dénoncé la nouvelle république portugaise comme une ennemie de l'Eglise: « Nous vivons dans un âge mauvais », dit-il, « un âge de matérialisme, où l'esprit de l'homme ne s'attache qu'aux choses de la terre. La crise par laquelle nous passons en ce moment le Portugal en est la preuve. Un des premiers actes des républicains a été de chasser les moines et les religieux, les serviteurs de l'Eglise, c'est-à-dire ce qui se volter contre l'Eglise. Jugez par là de ce que sont les hommes du siècle. Je ne me prononce pas contre la forme du nouveau gouvernement. L'Eglise les reconnaît toutes, républicains ou monarchies, pourvu qu'ils soient subordonnés à la loi de Dieu. On a évoqué le mot de Liberté dans la nouvelle révolution; mais c'est à l'Eglise que l'on en voulait surtout. Il n'y a pas de doute à ce sujet, c'est une révolte d'infidèles. »

Le pont de Québec Québec, 10. — Il est annoncé officiellement que le caisson du pont de Québec a été condamné.

Le Catalogue des Périodiques de Desbarats, pour 1910

Les événements du monde des journaux sont présentés de façon claire et complète dans le Catalogue des Périodiques de Desbarats pour 1910 qui vient de paraître. Ce Catalogue établit une augmentation générale de la circulation dans les publications de tous genres.

Il est intéressant de noter comme témoignage du développement et de colonisation des Provinces de l'Ouest que nombre de journaux sont publiés dans des villes de l'Ouest dont les noms n'apparaissent pas sur la carte il y a quelques années. Le Catalogue contient des statistiques sur les différentes provinces ainsi que sur les villes et cités possédant des journaux, donnant pour chacune d'elles une liste complète des industries qui y existent en même temps que des rapports détaillés sur chacun de ces journaux.

Le Catalogue renferme 328 pages; il est bien imprimé et porte une élégante reliure rouge et or. Bien que son prix de vente soit de 85 cents, nous l'offrons aux personnes qui en feront la demande dans la limite d'un exemplaire à toute personne qui a des intérêts dans la publicité et qui en fera la demande dans une lettre adressée à la Desbarats Advertising Agency de Montréal et contenant 35 centimes comme frais de port et d'emballage.

A. Alan. Aux quais : Sofie, 1564, Holten, Southampton, Anderson, McKenzie et Cie. Robt. Reford et Cie. Wainaiti, 3629, Ryley, Newcastle, Pacific-Canadian. « Pomernan », 2700, Fairfull, Londres et le Havre, H. et A. Allan. Royal Edward, 5668, Roberts, Bristol, Canadian Nord. Bray Head, 1954, Butt, Hambourg, Dominion.

Hesperian, Glasgow, ligne Allain, passagers et cargaison générale. DES CHIFFRES Pendant la semaine finissant samedi dernier, la maison King, rue Saint-Denis a exporté 18,182 barils de pommes canadiennes. « Tuisian » 1,775 « Canada » 1,371 « Empress of Ireland » — Québec 492 Total 3,638

Pour Glasgow — « Cassandra » 4,071 « Pretorian » 5,051 Total 9,122

Pour Bristol — « Cornishman » 580 « Cairnora » 2,482 Pour Manchester — Manchester Importer 2,260 Expéditions de la semaine . . . 18,182

Même semaine, 1909 59,198 Même semaine, 1908 52,748 Expéditions de l'année 537,478 Même période, 1909 159,533 Même période, 1908 107,472

Pardessus Avez-vous besoin d'un pardessus? Si oui, voyez notre stock avant d'acheter ailleurs. Vous épargnez 40 pour cent tout en payant le plus bas prix chez CHS. DESJARDINS & CIE, 130 rue Saint-Denis.

AVIS est donné au public qu'en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le Lieutenant-gouverneur de la province de Québec, notaire en tant que date du vingtième jour de septembre 1910, constituant ce lettres patentes MM. Raoul Lebeau, comptable, Léon Patenaude, comptable, Joseph-Léon Patenaude, notaire, Louis-Joseph Boivin, notaire de Sainte-Anne de Bellevue, Joseph-Emile Léonard, avocat, constitués en conseil de liquidation de la compagnie de commerce de marchandises, d'articles de modes et de nouveautés; produit et manufacturé telles marchandises; Acquis commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie; Acquies et vendre des marques de commerce, droits de patente et privilège d'invention; Acquies en tout ou en partie l'actif et l'actif de la société commerciale « E. Jobin & Cie », de Montréal, et de toute autre compagnie, société ou personne faisant semblable commerce; Faire le commerce de marchandises sèches, d'articles de modes et de nouveautés; produire et manufacturer telles marchandises; Acquies commerce d'importation et d'exportation; Agir comme marchands à commission et agents commodes pour la vente des marchandises et du produit de toute nature; maison de commerce et d'industrie

La Vie Sportive

Le premier Tournoi Athlétique de l'Association des Usines Angus

Il a eu lieu samedi et les athlètes Canadiens-Français ont remporté neuf prix

Les Canadiens-français se sont distingués et ont remporté leur part des honneurs samedi après-midi, au premier tournoi de l'Association Athlétique des Usines Angus, disputé sur le terrain même de l'Association, rue Davidson.

Après les concours, qui réunirent les meilleurs représentants du sport montrealais, les vainqueurs reçurent leurs prix des mains mêmes de Lady Shaughnessy.

La plus belle épreuve de la journée fut sans contredit la course de cinq milles dans laquelle l'équipe du National, se classa premier.

Parmi les autres athlètes canadiens-français qui se sont aussi distingués, il ne faut pas oublier Henri et Maurice Hébert, Maurice, Evariste Pelletier, le capitaine Lizon et.

Le prix d'équipe des 5 milles n'a pas été décerné après l'épreuve. Les juges ont décidé d'attribuer à une assemblée spéciale quelle équipe la recevra. Voici les résultats des différents événements disputés :

Course de 880 verges — Employés âgés de moins de 16 ans. — 1, E. Lawrence; 2, E. H. Goodill; 3, W. Shaffer. Temps: 2:54 2/5.

Course de 100 verges — ouverte aux apprentis: 1, W. McNamara; 2, F. Harvey; 3, W. McNeil. Temps: 12.2.

Course de 100 verges — ouverte aux membres — 1, A. Anderson; 2, C. Riley; 3, G. Fox. Temps: 11.4.

Course de 220 verges ouverte — 1, F. Lukeman; 2, G. MacGregor; 3, C. Pelletier. Temps: 10.02.

Un saut, un pas, un saut — 1, H. R. Evans; 2, Geo. Jackson; 3, J. Platt.

1 mille ouvert — 1, W. Kerr; 3, H. Maureault; 3, McQuig. Temps: 1:50 1/5.

Course de 220 verges ouverte aux apprentis — 1, W. McNamara; 2, W. McNeil; 3, W. Lawrence. Temps: 28 2/5.

Course de 880 verges ouverte — 1, H. Hébert; 2, S. Mansfield; 3, H. W. Mackenzie. Temps: 2:10 2/5.

Saut ou longueur avec élan — ouverte. Entrées: C. R. Macgregor, M.A.A.A., J. H. Platt, M.A.A.A., W. Halpenney, M.A.A.A., J. H. Emerson, M.A.A.A., H. R. Evans, C.P.R., Frank Lukeman, O.A.A.C., A. Hébert, N.A.A.A., A. Maranda, N.A.A.A., R. Lafore, N.A.A.A., Geo. Jackson, C.P.R., W. S. Parke, Y.M.C.A., J. A. Holmes, Y.M.C.A., et G. Pelletier, N.A.A.A.

1. W. Halpenney; 2. F. L. Lukeman; 3. G. Pelletier. Distance, 21 pieds, 4 1/2 pouces.

Saut en hauteur avec élan ouverte — 1, F. W. Evans (5 pieds 6 pouces); 2, W. Halpenney; 3, W. S. Parke.

Course de 5 milles ouverte seniors — 1, A. Fabre; 2, R. Bell; 3, A. T. Moore. Temps: 26:22 2/5.

Lancement du poids de 16 livres. — 1, G. R. Macgregor, M.A.A.A., E. Richard, unattached; H. R. Evans, C.P.R.; J. Lizon, N.A.A.A.; A. Maranda, N.A.A.A., et L. Morel, M.A.A.A.

1. L. Morel; 2, G. R. Macgregor; 3, J. Lizon.

Course de 220 verges ouverte — 1, Frank Lukeman; 2, J. L. Platt; 3, J. Mcgregor. Temps: 24 sec.

Joute de football association Rosemont 1, C.P.R. 0.

Course de 140 verges — 1, H. Hébert; 2, A. Hébert; 3, J. Platt.

Un forçat s'évade

CAMILLE LANDRY, CONDAMNÉ A VINGT ANS DE DETENTION, PREND LA CLE DES CLAMPS.

Camille Landry, qui aidait le printemps dernier Alexandre Roudeau à s'évader de la prison de Joliette, a réussi à prendre lui-même la clé des clamps, samedi soir, en passant par un ventilateur, et est descendu sur le sol par un arbre dont les branches s'élevaient jusqu'à la toiture. Le téléphone et le télégraphe ont donné par toute la Province son signalement, mais on ne l'a pas encore retrouvé ce matin.

Il y a autour de Joliette plusieurs bois où il est facile de se cacher pendant plusieurs jours sans être découvert. Les parents du fugitif habitent Montréal et Québec, mais on ne croit pas qu'il aille, du moins maintenant, se retirer dans sa famille.

Le détective provincial Lamoignon est rentré hier à Montréal, où sa présence était nécessaire en Cour d'assises, laissant les détectives Samson et Girard à Joliette, où ils font la chasse au forçat.

Landry, qui est âgé de 36 ans, a déjà subi dix années de détention à Saint-Vincent-de-Paul.

La première victoire du National

NOS JOUEURS INFLENT UNE DEFAITE A L'EQUIPE DE VANCOUVER.

Vancouver, 10 octobre. Le club Vancouver a été défait, samedi après-midi, par le National, de Montréal, qui a remporté ainsi sa première victoire dans l'ouest.

La joute n'a pas été très vive, à cause de la pluie et du mauvais état du terrain. Les applaudissements ont été nombreux et chaleureux en faveur des joueurs de Montréal.

Le score fut de 5 à 3.

Le Polo Aquatique

LA SAISON S'OUVRIERA JEUDI LE 13 OCTOBRE AUX BAINS LAURENTIENS

A une assemblée tenue tout dernièrement, l'association canadienne de polo aquatique a fixé au 13 octobre l'ouverture de la saison.

Voici quel a été le calendrier de parties adopté :

Oct. 13.—M. S. C. vs Nautique.
Oct. 17.—Laurentien vs C.P.R.A.A.
Oct. 20.—McGill vs. Y.M.C.A.
Oct. 26.—McGill vs. M.S.C.
Oct. 31.—Nautique vs. Laurentien.
Nov. 1.—C.P.R.A.A. vs. M.S.C.
Nov. 3.—Nautique vs. McGill.
Nov. 7.—McGill vs. C.P.R.A.A.
Nov. 8.—Laurentien vs. Y.M.C.A.
Nov. 14.—C.P.R.A.A. vs. M.S.C.A.
Nov. 17.—M.S.C. vs. Y.M.C.A.
Nov. 21.—M.S.C. vs. C.P.R.A.A.
Nov. 22.—Laurentien vs. McGill.
Nov. 25.—McGill vs. C.P.R.A.A.
Nov. 28.—Laurentien vs. Nautique.
Déc. 1.—M.S.C. vs. Laurentien.
Déc. 2.—McGill vs. Nautique.
Déc. 3.—Nautique vs. C.P.R.A.A.
Déc. 6.—M.S.C. vs. Y.M.C.A.
Déc. 12.—Y.M.C.A. vs. Laurentien.
Déc. 14.—Nautique vs. M.S.C.
Déc. 15.—Y.M.C.A. vs. C.P.R.A.A.
Déc. 19.—C.P.R.A.A. vs. Laurentien.
Déc. 20.—Nautique vs. J.M.C.A.
Déc. 22.—C.P.R.A.A. vs. Nautique.
Déc. 23.—Laurentien vs. Y.M.C.A.

Manteaux

Tout en payant le plus bas prix, vous épargnez 20 pour cent sur la qualité achetant chez :

CHS. DESJARDINS & CIE.

130 rue Saint-Denis.

Congrès humanitaire

La Société protectrice des femmes et des enfants a délégué au Congrès humanitaire international, qui aura lieu à Washington, (district de Columbia) du 10 au 15 octobre, MM. W. F. Carsley, son président; J.-W. Lambley, son trésorier honoraire, et le Dr Louis Laberge, l'un de ses directeurs.

Pour Dollard

Ottawa, 10. — A une assemblée générale de l'Institut Canadien d'Ottawa, vendredi soir, M. Auguste Lemaire, C. R., avocat, a proposé que la somme de vingt-cinq piastres soit versée à l'A. C. J. C., de Montréal pour le monument Dollard.

Cette motion a été adoptée au milieu d'unanimes applaudissements.

Fourrures

Manteaux pour dames, pardessus pour hommes et enfants, Etoiles, Manchons, etc., etc. Nous vous épargnerons 40 pour cent si vous nous confiez votre commande.

CHS. DESJARDINS & CIE.

130 rue Saint-Denis.

La pluie nuit à la Réunion

PLUSIEURS EPREUVES NON TERMINEES, SAMEDI, A LEXINGTON.

Lexington, Ky., 10 octobre. — La victoire des différentes épreuves a été de beaucoup réduite, samedi, à cause de la pluie et du mauvais état de la piste.

Voici les résultats des épreuves :

Kentucky Futurity, division des ambleurs, \$2,000, non terminée.

Tinkling Dan, par Dan Patch (Murphy) 4 1 1
Leftitch, par Moko, (J. Healy) 1 4 3
Baroness Evelyn (A. F. McDonald) 2 2 2
Mary Chantrell, (W. Curry) 3 3 4
Joe H., (McAlister) dis.
Temps, 2:14 1/4; 2:16 3/4; 2:15 1/4.

Classé 219, temps, non terminée.

Betsy G., par Wiggins, (Cox) 2 1 1
Morning Light, par Harris
Starlight (Jones) 1 2 2
Carnation (Nuckles) 3 3 9
Bodyguard (Walker) 7 9 3
Catherine R., (Davis) 9 5 4
Captain Hunt (McMahon) 12 4 7
Dollie S., 4 10 10
Henry Winter (A. McDonald) 5 6 5
Elizabeth Ray (Ganagan) 8 7 6
May Gravel (Blickenstaff) 11 11 8
Victor (Horton) (Sardin) 10 12 11
Watajo (Mappe) 6 8 ret.
Marie T., (Lawrence) dist.
Temps, 2:15 1/2; 1:15 1/2; 2:16.

Varsity défait McGill

LES UNIVERSITAIRES DE TORONTO ONT EU CEPENDANT BEAUCOUP DE DIFFICULTE A LE FAIRE.

Toronto, 10 octobre. — Varsity a

Un forçat s'évade

CAMILLE LANDRY, CONDAMNÉ A VINGT ANS DE DETENTION, PREND LA CLE DES CLAMPS.

Camille Landry, qui aidait le printemps dernier Alexandre Roudeau à s'évader de la prison de Joliette, a réussi à prendre lui-même la clé des clamps, samedi soir, en passant par un ventilateur, et est descendu sur le sol par un arbre dont les branches s'élevaient jusqu'à la toiture. Le téléphone et le télégraphe ont donné par toute la Province son signalement, mais on ne l'a pas encore retrouvé ce matin.

Il y a autour de Joliette plusieurs bois où il est facile de se cacher pendant plusieurs jours sans être découvert. Les parents du fugitif habitent Montréal et Québec, mais on ne croit pas qu'il aille, du moins maintenant, se retirer dans sa famille.

Le détective provincial Lamoignon est rentré hier à Montréal, où sa présence était nécessaire en Cour d'assises, laissant les détectives Samson et Girard à Joliette, où ils font la chasse au forçat.

Landry, qui est âgé de 36 ans, a déjà subi dix années de détention à Saint-Vincent-de-Paul.

La première victoire du National

NOS JOUEURS INFLENT UNE DEFAITE A L'EQUIPE DE VANCOUVER.

Vancouver, 10 octobre. Le club Vancouver a été défait, samedi après-midi, par le National, de Montréal, qui a remporté ainsi sa première victoire dans l'ouest.

La joute n'a pas été très vive, à cause de la pluie et du mauvais état du terrain. Les applaudissements ont été nombreux et chaleureux en faveur des joueurs de Montréal.

Le score fut de 5 à 3.

Le Polo Aquatique

LA SAISON S'OUVRIERA JEUDI LE 13 OCTOBRE AUX BAINS LAURENTIENS

A une assemblée tenue tout dernièrement, l'association canadienne de polo aquatique a fixé au 13 octobre l'ouverture de la saison.

Voici quel a été le calendrier de parties adopté :

Oct. 13.—M. S. C. vs Nautique.
Oct. 17.—Laurentien vs C.P.R.A.A.
Oct. 20.—McGill vs. Y.M.C.A.
Oct. 26.—McGill vs. M.S.C.
Oct. 31.—Nautique vs. Laurentien.
Nov. 1.—C.P.R.A.A. vs. M.S.C.
Nov. 3.—Nautique vs. McGill.
Nov. 7.—McGill vs. C.P.R.A.A.
Nov. 8.—Laurentien vs. Y.M.C.A.
Nov. 14.—C.P.R.A.A. vs. M.S.C.A.
Nov. 17.—M.S.C. vs. Y.M.C.A.
Nov. 21.—M.S.C. vs. C.P.R.A.A.
Nov. 22.—Laurentien vs. McGill.
Nov. 25.—McGill vs. C.P.R.A.A.
Nov. 28.—Laurentien vs. Nautique.
Déc. 1.—M.S.C. vs. Laurentien.
Déc. 2.—McGill vs. Nautique.
Déc. 3.—Nautique vs. C.P.R.A.A.
Déc. 6.—M.S.C. vs. Y.M.C.A.
Déc. 12.—Y.M.C.A. vs. Laurentien.
Déc. 14.—Nautique vs. M.S.C.
Déc. 15.—Y.M.C.A. vs. C.P.R.A.A.
Déc. 19.—C.P.R.A.A. vs. Laurentien.
Déc. 20.—Nautique vs. J.M.C.A.
Déc. 22.—C.P.R.A.A. vs. Nautique.
Déc. 23.—Laurentien vs. Y.M.C.A.

Manteaux

Tout en payant le plus bas prix, vous épargnez 20 pour cent sur la qualité achetant chez :

CHS. DESJARDINS & CIE.

130 rue Saint-Denis.

Congrès humanitaire

La Société protectrice des femmes et des enfants a délégué au Congrès humanitaire international, qui aura lieu à Washington, (district de Columbia) du 10 au 15 octobre, MM. W. F. Carsley, son président; J.-W. Lambley, son trésorier honoraire, et le Dr Louis Laberge, l'un de ses directeurs.

Pour Dollard

Ottawa, 10. — A une assemblée générale de l'Institut Canadien d'Ottawa, vendredi soir, M. Auguste Lemaire, C. R., avocat, a proposé que la somme de vingt-cinq piastres soit versée à l'A. C. J. C., de Montréal pour le monument Dollard.

Cette motion a été adoptée au milieu d'unanimes applaudissements.

Fourrures

Manteaux pour dames, pardessus pour hommes et enfants, Etoiles, Manchons, etc., etc. Nous vous épargnerons 40 pour cent si vous nous confiez votre commande.

CHS. DESJARDINS & CIE.

130 rue Saint-Denis.

La pluie nuit à la Réunion

PLUSIEURS EPREUVES NON TERMINEES, SAMEDI, A LEXINGTON.

Lexington, Ky., 10 octobre. — La victoire des différentes épreuves a été de beaucoup réduite, samedi, à cause de la pluie et du mauvais état de la piste.

Voici les résultats des épreuves :

Kentucky Futurity, division des ambleurs, \$2,000, non terminée.

Tinkling Dan, par Dan Patch (Murphy) 4 1 1
Leftitch, par Moko, (J. Healy) 1 4 3
Baroness Evelyn (A. F. McDonald) 2 2 2
Mary Chantrell, (W. Curry) 3 3 4
Joe H., (McAlister) dis.
Temps, 2:14 1/4; 2:16 3/4; 2:15 1/4.

Classé 219, temps, non terminée.

Betsy G., par Wiggins, (Cox) 2 1 1
Morning Light, par Harris
Starlight (Jones) 1 2 2
Carnation (Nuckles) 3 3 9
Bodyguard (Walker) 7 9 3
Catherine R., (Davis) 9 5 4
Captain Hunt (McMahon) 12 4 7
Dollie S., 4 10 10
Henry Winter (A. McDonald) 5 6 5
Elizabeth Ray (Ganagan) 8 7 6
May Gravel (Blickenstaff) 11 11 8
Victor (Horton) (Sardin) 10 12 11
Watajo (Mappe) 6 8 ret.
Marie T., (Lawrence) dist.
Temps, 2:15 1/2; 1:15 1/2; 2:16.

Varsity défait McGill

LES UNIVERSITAIRES DE TORONTO ONT EU CEPENDANT BEAUCOUP DE DIFFICULTE A LE FAIRE.

Toronto, 10 octobre. — Varsity a

Les Chanteurs remportent du succès au St. Regis

La coutume introduite la semaine dernière d'avoir des chanteurs et de la musique instrumentale obtient un grand succès. Elle est évidemment appréciée de ceux qui dînent au Restaurant St. Regis ou qui viennent après le théâtre.

Il y aura attractions semblables tous les soirs cette semaine.

Thé de l'après-midi, de 4.30 p.m. à 6 p.m.
Musique par l'Orchestre du St. Regis

Restaurant ouvert de midi à minuit ; ; ;

LUNCH-DINER-SOUPER

Repas à la carte à toute heure de midi jusqu'à l'heure de la fermeture

Appartements à louer pour hommes seuls.

Cabinets pour soupers particuliers maintenant ouverts.

The St. Regis

TEL., UP 5071

Sauveteur décoré

ON PRESENTE A M. MEREDITH JACQUES L'INSIGNE D'HONNEUR DE LA ROYAL HUMANE SOCIETY.

Au cours du troisième banquet annuel du club Ranelagh, samedi soir, M. le gouverneur Weir a décoré de l'insigne d'honneur de la Royal Humane Society, M. Meredith Jacques, qui sauva la vie à la jeune Dolly McCann, qui se noya dans le canal de Lachine.

Le 5 août dernier, M. Jacques travaillait dans son bureau quand il entendit des cris de détresse venant du canal. Il se précipita au-dessus et aperçut une petite fille qui se noyait. Sans hésiter une minute, il se jeta à l'eau au moment où l'enfant venait de disparaître; et ce n'est qu'au troisième plongeon qu'il put la saisir et la ramener sur la terre ferme.

Manteaux

Tout en payant le plus bas prix, vous épargnez 20 pour cent sur la qualité achetant chez :

CHS. DESJARDINS & CIE.

130 rue Saint-Denis.

Congrès humanitaire

La Société protectrice des femmes et des enfants a délégué au Congrès humanitaire international, qui aura lieu à Washington, (district de Columbia) du 10 au 15 octobre, MM. W. F. Carsley, son président; J.-W. Lambley, son trésorier honoraire, et le Dr Louis Laberge, l'un de ses directeurs.

Pour Dollard

Ottawa, 10. — A une assemblée générale de l'Institut Canadien d'Ottawa, vendredi soir, M. Auguste Lemaire, C. R., avocat, a proposé que la somme de vingt-cinq piastres soit versée à l'A. C. J. C., de Montréal pour le monument Dollard.

Cette motion a été adoptée au milieu d'unanimes applaudissements.

Fourrures

Manteaux pour dames, pardessus pour hommes et enfants, Etoiles, Manchons, etc., etc. Nous vous épargnerons 40 pour cent si vous nous confiez votre commande.

CHS. DESJARDINS & CIE.

130 rue Saint-Denis.

La pluie nuit à la Réunion

PLUSIEURS EPREUVES NON TERMINEES, SAMEDI, A LEXINGTON.

Lexington, Ky., 10 octobre. — La victoire des différentes épreuves a été de beaucoup réduite, samedi, à cause de la pluie et du mauvais état de la piste.

Voici les résultats des épreuves :

Kentucky Futurity, division des ambleurs, \$2,000, non terminée.

Tinkling Dan, par Dan Patch (Murphy) 4 1 1
Leftitch, par Moko, (J. Healy) 1 4 3
Baroness Evelyn (A. F. McDonald) 2 2 2
Mary Chantrell, (W. Curry) 3 3 4
Joe H., (McAlister) dis.
Temps, 2:14 1/4; 2:16 3/4; 2:15 1/4.

Classé 219, temps, non terminée.

Betsy G., par Wiggins, (Cox) 2 1 1
Morning Light, par Harris
Starlight (Jones) 1 2 2
Carnation (Nuckles) 3 3 9
Bodyguard (Walker) 7 9 3
Catherine R., (Davis) 9 5 4
Captain Hunt (McMahon) 12 4 7
Dollie S., 4 10 10
Henry Winter (A. McDonald) 5 6 5
Elizabeth Ray (Ganagan) 8 7 6
May Gravel (Blickenstaff) 11 11 8
Victor (Horton) (Sardin) 10 12 11
Watajo (Mappe) 6 8 ret.
Marie T., (Lawrence) dist.
Temps, 2:15 1/2; 1:15 1/2; 2:16.

Varsity défait McGill

LES UNIVERSITAIRES DE TORONTO ONT EU CEPENDANT BEAUCOUP DE DIFFICULTE A LE FAIRE.

Toronto, 10 octobre. — Varsity a

Vous voulez-vous faire un marché avantageux ?

Vous voulez-vous échanger vos propriétés ?

Vous voulez-vous disposer de vos immeubles ?

VENEZ NOUS VOIR !

UNE OFFRE EXTRAORDINAIRE !

Propriété à Maisonneuve, 1 magasin, 4 logements, 15 pour cent, bâte en pierre et brique. \$4,000. comptant, balance à 10 ans; loyer garanti pour 5 ans. Prix: \$8,500.00 (39 & B).

TRES SPECIAL

Une propriété de 12 logements rapportant \$1,550 par année. \$1,000 comptant; prendrait petite propriété ou terrain, pour une partie de paiement; balance, \$500 par année. Cette propriété est située rue Dorion.

ECHANGE

Une licence de restaurant, à échanger contre terrain, propriété de ville ou de campagne; l'acquéreur assumerait les hypothèques qui grèvent la propriété, et donnera du comptant en échange.

ON DEMANDE

Une épicerie licenciée, demandée en échange de terrains vacants, et \$500. comptant peut être disposé.

ARGENT

Si vous avez besoin d'argent, nous échangerons votre propriété et donnerons du comptant en retour.

Avez-vous un commerce quelconque, une propriété de ville, de campagne, une ferme, des lots vacants à vendre ou à échanger ? C'est le moment, nous avons des acheteurs, échangeurs à vous introduire.

A ACHETER

On demande à acheter un lopin de terre de 2 à 300 lots, pour du comptant, dans la ville de Montréal. Nous paierons jusqu'à \$0.50 le pied.

Lepage, Ménard,

LIMITEE
Tél. Main 7632. - No. 9, Côte St-Lambert.

SI VOUS AVEZ DES DOUTES

Faites usage de notre

CHARBON

Il vous assurera beaucoup plus de confort cet

Courroies "BALATA" Toutes Grandeurs en Magasin

D. K. McLAREN, Limitée, 305-311 RUE CRAIG OUEST, Main 4504-4505

CALENDRIER

MARDI, LE 11 OCTOBRE. De la nuit. Lever du soleil: 6 h. 09; coucher du soleil: 5 h. 25. Lever de la lune: 2 h. 12 (s.); coucher de la lune: 10 h. 28 (s.). Premier quartier, le 11, à 8 h. 46 du matin.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est. R. de MESLE, Gérant.

Aujourd'hui maximum: 56. Même date l'an dernier: 52. Aujourd'hui minimum: 41. Même date l'an dernier: 38. BARROMETRE: 30.12. 11 h. matin: 30.11. Midi: 30.10. LE TEMPS QU'IL FERA: Beau et un peu chaud.

Deux nouveaux prêtres

MM. LES ABBES PAUL BRUCHESI ET HECTOR QUESNEL SONT ORDONNES PRETRES PAR S. G. MGR BRUCHESI.

Hier matin, à la cathédrale, avait lieu l'ordination à la prêtrise de MM. les abbés Paul Bruchesi et Hector Quesnel. Le Rév. Père Ivon, trappiste, recut le diaconat. Sa Grandeur Mgr Bruchesi officiait pontificalement.

Le nouveau curé du Sault-au-Récollet

IL PREND HIER POSSESSION OFFICIELLE DE SA CURE.

M. l'abbé Charles Lamarche, que Mgr l'archevêque a nommé curé du Sault-au-Récollet, en remplacement de M. l'abbé C. Beaudin, a pris possession officielle de sa cure hier.

L'HON. M. BRODEUR PROMET UN CHENAL DE 35 PIEDS

Le programme du département est de donner encore 5 pieds de profondeur au chenal du Saint-Laurent

L'inspection des travaux du fleuve Saint-Laurent par le ministre de la marine et d'un groupe d'invités s'est terminée samedi matin. Le tournoi s'est fait à bord du Lady Grey, et l'on est allé jusqu'à Saint-Thomas de Montmagney.

Il réclamera une enquête

M. E.A.B. LADOUCEUR DE RETOUR DE SE VACANCES, NOUS FAIT CETTE DECLARATION.

M. E.A.B. Ladouceur, greffier de la Cour de Police, dont le nom a été mentionné lors de l'affaire Lemieux, dans les journaux, était à son bureau ce matin, après une absence de quatre semaines. Voici, en substance, les déclarations qu'il a bien voulu faire à notre représentant.

Un homicide de treize ans; sa victime n'en a que dix

Le fils du député de Saint-Sauveur est tué d'un coup de feu par le jeune Laprise

Québec, 10. — Le jeune C. Langlois, âgé de 10 ans, enfant de M. Langlois, député de Saint-Sauveur à la Législature, est mort hier soir chez son père d'une blessure à l'abdomen que lui fit un autre enfant avec une arme à feu.

Les lambrisseurs

Les lambrisseurs de navires ont discuté hier soir, à la salle des débauchés, sur la position qu'ils devaient prendre quant au projet envoyé par les compagnies maritimes au ministère du Travail, touchant le rapport de la commission d'arbitrage qui accordait une augmentation de salaire à cette catégorie de travailleurs. Aucun délégué n'a été pris.

Joli cadeau

Le gérant de la pharmacie Quenneville & Guérin a été l'objet d'une sympathique démonstration hier soir à l'occasion de son prochain mariage. Ses amis lui ont présenté une bourse de \$100 en or, il y a eu de nombreux discours. M. de Saint-George, ministre en chef, a été l'employé de la ville, a fait un très spirituel allocution, puis il y a eu chant par MM. Albert Lefebvre, H. Charette, A. Riel, A. B. Dupont.

ON DEMANDE A ACHETER

Une maison de 4 ou 6 logements dans le centre, prêtée, aussi une maison à vendre et beaux terrains. S'adresser à Camille Leaux, No 1174 rue Saint-André. 232-6

Après la Révolution

La République semble définitivement établie en Portugal. Les attaques contre l'Eglise et les prêtres se généralisent

Lisbonne, 11. — Le gouvernement républicain semble définitivement installé en Portugal et, socialement parlant, le calme est rétabli dans la capitale. Il n'en est malheureusement pas de même du côté religieux.

Un mouvement qui s'étend de plus en plus menace le clergé et en particulier les Jésuites. Hier soir, les troupes républicaines ont attaqué le monastère de Jésuites situé rue Le Quelhas. Les portes ont été forcées, les autres ont été arrêtées. Les troupes ont cessé de tirer des qu'elles ont vu que l'on hissait sur le toit le drapeau britannique.

Des bandes armées se sont rendues aux domiciles particuliers de plusieurs hauts fonctionnaires du gouvernement monarchique, mais les maisons étaient inhabitées en sorte que les révolutionnaires se sont retirés sans faire aucun dégât.

Pour empêcher la répétition de manifestations semblables, la police a pris de nouvelles mesures de précaution et fait circuler des patrouilles dans les rues pour disperser les rôdeurs et les bandes d'agitateurs.

Lisbonne, 11. — Le gouvernement fait de grands efforts pour calmer l'agitation anti-catholique. Le ministre de l'Intérieur a parcouru les rues en automobile, dispersant les manifestants partout où il en rencontrait.

Les prêtres sont attaqués partout où ils paraissent. Quelques-uns des églises dont les prêtres sont reconnus par le gouvernement ont ouvert leurs portes.

Une bande armée a envahi aujourd'hui le couvent de Trinas, occupé par 150 sœurs de charité portugaises. Une douzaine de sœurs ont été blessées. Les troupes ont ensuite pris possession du couvent. Les sœurs blessées ont été transportées à l'hôpital.

Les autres ont été transportées dans des voitures fermées, vers une destination inconnue.

L'ANNISTIE POLITIQUE

Le gouvernement vient de décréter une amnistie générale pour tous les crimes politiques. Il a remis en vigueur une ancienne loi qui accorde à la presse une plus grande liberté. Il a ordonné le paiement des fonctionnaires

NOTES DE L'HOTEL DE VILLE

VIREMENT DE FONDS

La Voirie fait remise à la Commission des réceptions d'une somme de \$1,500 pour du bois employé dans les décorations du Congrès éucharistique, et dont on fait maintenant des trottoirs.

Ce matin, pour la première fois, depuis très longtemps du moins, le Trésorier municipal a acquitté des factures en français. Le bureau possède maintenant des timbres dans les deux langues.

NOUVEAU PLAN DE LA VILLE

M. Lacroix, dessinateur en chef de la voirie vient de terminer un nouveau plan de la Ville qui sera imprimé dans environ un mois et demi. Le plus récent qui existait était l'oeuvre de M. Joseph Charlebois et datait de quatre ans. Comme on sait, la ville de Montréal a changé d'aspect depuis, à cause des récentes annexions.

STATISTIQUES VITALES

On a déclaré à l'Hôtel-de-Ville, la semaine dernière, 286 naissances: 151 garçons et 135 filles. Il y a eu 156 décès, dont 68 sont ceux d'enfants au-dessous de cinq ans, attribués aux causes suivantes: diarrhée entérique, (enfants), 25; tuberculose, 15; bronchite, 10; pneumonie, 2; méningite, 5; maladie de Bright, 7; typhoïde, 3; rougeole, 1; coqueluche, 1; diphtérie, 1 et grippe, 1.

AVENUE DU MONT-ROYAL

L'échevin Clément demandera cette après-midi devant le Conseil municipal que les commissaires prennent les mesures les plus urgentes pour entreprendre les travaux de pavage dans l'avenue du Mont-Royal, de construire des traverses temporaires à toutes les deux rues, entre la rue Saint-Hubert et l'avenue Papineau, pour faciliter la circulation et surtout permettre aux voitures du service des incendies de traverser l'avenue en cas de besoin.

DENREES MALSAINES

L'inspecteur Masterman, du Service municipal républicain, a saisi ce matin, à la compagnie des transports Dominion, gare Windsor, 3 caisses de poissons et, chez P. Poulin et Cie, au marché Bonsecours, trois chevreaux.

INTERPELLATIONS

L'échevin Duboué interpellera cette après-midi les Commissaires au sujet de l'installation du kiosque Vannutelli dans le Parc Lafontaine et de la pension de retraite pour les vieux fonctionnaires municipaux. Il demandera au Conseil municipal de décider que les agents de la voirie, affiliés à une mauvaise dentition, soient envoyés à la Faculté dentaire de l'Université Laval, où ils recevront des soins gratuits.

LA VILLE ET LA MONTREAL LIGHT

Tel que nous l'annoncions il y a quelques jours, le Comité exécutif recommandera au Conseil municipal, cette après-midi, un projet de règlement de la somme en litige entre la Montreal Light et la Ville, somme que celle-ci doit à celle-là, pour les vingt-deux mois pendant lesquels la compagnie a fait le service de l'éclairage des rues, sans contrat.

La Compagnie réclame \$321,746.77 plus les intérêts à 5 pour cent, \$11,410.77, soit une somme totale de \$333,157.54. Les Commissaires recommandent un règlement sur une base de \$72.70 par lampe à arc: ce qui abaisserait la somme à \$244,283.03, avec les intérêts, \$8,605.79, soit un total de \$252,888.82.

Un tribunal de commerce

Ce que nous pourrions appeler, selon l'expression du bâtonnier, un Tribunal de Commerce a été inauguré ce matin par MM. les juges Davidson et Lauréaume.

L'encombrement du rôle dans la cour supérieure était tel que les matières sommaires qui, pour la plupart, intéressent surtout le commerce et l'industrie, avaient énormément à souffrir. Il importait de dégager ces matières du rôle et de leur donner un tribunal spécial, où il serait plus facile de leur donner une prompt solution.

C'est ce tribunal que l'on inaugurerait ce matin. M. F. J. Bisalou, bâtonnier de l'ordre des avocats, à la première audience, félicitera la magistrature d'avoir été ce tribunal et d'en avoir confié la direction à des magistrats aussi bien qualifiés. M. le juge Davidson se prononcera à ce sujet, et le juge Davidson se prononcera à ce sujet, et le juge Davidson se prononcera à ce sujet.

Chez les Maristes

Le R. P. Angelucci, assistant supérieur général des Frères Maristes est arrivé à l'École Saint-Pierre, rue Paquet, pour inspecter l'établissement.

Chez la Police

Le distingué visiteur revient d'une tournée d'inspection à travers toute la province de Québec.

A la pointe de la carabine

Vancouver, C.-B., 10. La police a fouillé toute la journée l'est de la ville, dans l'espoir de découvrir quelque trace des voleurs qui ont fait un hardi coup de main dans une succursale de la Banque Royale, hier soir. Ces bureaux sont situés sur Park Drive, à Grandview, un faubourg à l'est de la ville. L'assistant-gérant Huggert fermait les portes, vers 10 heures, quand il se trouva en présence de deux hommes masqués, la carabine au poing.

Huggert et R. Jaudias, gérant de la banque, furent refoulés dans les voûtes, dont ils furent enfermés les portes. Ceux-ci firent main basse sur environ \$500 qui se trouvaient à leur portée. Ils sortirent ensuite dans la rue, et s'enfuirent à la barbe d'un grand nombre de personnes, qui contemplanter la scène à une distance prudente, personne n'osa se jeter à la tête des hommes si bien armés.

M. A.-D. DUPONT, Agent de Publicité, "Le Devoir". Cher Monsieur, Je suis heureux de vous dire que les annonces que j'ai publiées dans "Le Devoir" m'ont certainement amené beaucoup de clients nouveaux, et plus j'ai remarqué que mes annonces avaient été bien lues, si j'en juge par le nombre des membres du clergé qui sont venus visiter mon établissement et me donner de fortes commandes. J'ai reçu en plus de nombreuses félicitations de la part de ces messieurs d'avoir placé mes annonces dans un journal qui défend la bonne cause.

Disparition mystérieuse du Surintendant des pêcheries

MALGRE D'ACTIVES RECHERCHES ON EST SANS NOUVELLES DE M. VENNING, DE LA DELEGATION CANADIENNE AU TRIBUNAL DE LA HAYE.

Ottawa, 10. — On a appris au ministère de la Marine, que M. R. N. Venning, surintendant des pêcheries au Canada, et qui fait partie de la délégation canadienne au tribunal de La Haye, a disparu mystérieusement. M. Venning n'a pas été vu à La Haye, depuis le règlement de la question des pêcheries entre les gouvernements du Canada et des Etats-Unis.

Malgré les recherches qui ont été faites par la police fédérale, les autorités canadiennes, américaines et hollandaises, il est impossible de trouver les traces de M. Venning. Ce dernier est un des employés civils les mieux connus à Ottawa.

LES CARABINS VOYAGENT

LES ETUDIANTS EN MEDICINE FONT LEUR EXCURSION ANNUELLE A LE PLATTSBURG, SAMEDI.

Les étudiants de la Faculté de Médecine de l'Université Laval ont fait, avec tout l'entrain qu'ils savent y mettre, leur excursion annuelle à Plattsburg, samedi. Comme toutes les démonstrations du genre, l'excursion fut des mieux réussies, grâce au travail d'organisation si bien fait par Messieurs Monast, président des E. E. M., Delage, vice-président, et Valmore Olivier, le président des Elèves de l'École Dentaire.

Le temps très bon fut employé, on ne peut mieux, en visites de toutes sortes, promenades au clair de la lune sur le lac Champlain, banquets, concerts, etc. La messe de l'église paroissiale, hier matin, M. le curé Emery, qui fit le sermon de circonstance, fut des mieux réussies de bienvenue pour les universitaires.

Nos carabins sont revenus, hier soir, satisfaits et heureux de leur visite aux Etats-Unis, courte, c'est vrai, mais si bien remplie.

LA SITUATION EN ESPAGNE

La population est en effervescence, et l'on craint que l'émeute éclate d'un moment à l'autre

Barcelone, 10 oct. — L'excitation augmente à chaque instant à Barcelone. Le succès des révolutionnaires portugais a exalté les républicains espagnols et l'on s'attend à des troubles graves.

Aujourd'hui, une grande animation règne dans les rues. Le peuple ne tient aucun compte des gardes municipaux qui patrouillent et dont le nombre est graduellement augmenté, en prévision de l'anniversaire de la mort de Ferrer, jeudi, 13 oct.

Le général Weyler, capitaine général de la Catalogne, a été déclaré par les bouilliers samedi, un caractère nettement révolutionnaire.

On demande l'intervention des autorités provinciales à Hull

De graves accusations contre certains agents de la police municipale justifieraient une enquête approfondie

Hull, 10. — 8 h 1/2 faut en croire les rumeurs qui circulent à Hull, — et il y a parfois beaucoup de vérité dans les rumeurs, — une enquête ne serait pas la totalement inutile dans le département de la police. La police est dans une situation qui n'est pas satisfaisante, et ce n'est pas toujours à l'avantage de la bonne réputation de la police.

La dernière histoire est au sujet des agents policiers Campeau et Charbonneau qui sont accusés par M. B. Ewing, un citoyen respectable de Hull, d'avoir pénétré avec effraction dans sa maison, à deux heures de la nuit, et au moment où Mme Ewing était seule.

Les deux constables ont été arrêtés puis relâchés sur un cautionnement de cent dollars.

LE FONDS STRATCHONA

ON SE DEMANDE POURQUOI L'IMPRESSION DE LA VERSION FRANÇAISE DE LA "CONSTITUTION" DE CE FONDS N'A PAS ETE DROGEE A L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Ottawa, 10 oct. — Le ministère de la Milice a fait imprimer la semaine dernière, la "Constitution" du Fonds Stratchona, une organisation pour encourager les exercices physiques et militaires dans les écoles publiques. Le Fonds Stratchona a pour patron le gouverneur général, pour vice-patron, Sir Wilfrid Laurier, et comme président, Sir Frederick Borden. C'est une organisation dont le but principal est d'inculquer dans l'esprit des jeunes gens, l'enthousiasme pour les choses militaires, l'amour de la vie de camp, et le désir de se mêler au grand mouvement de militarisme que l'Angleterre a inaugurés dans ses colonies.

On se demande pourquoi, dans un cas semblable, le gouvernement ne confie pas le travail en langue française à des imprimeries françaises. On accorde d'abord le motot aux imprimeries anglaises qui ont un prix de moins des entreprises anglaises françaises. C'est là un exemple, et il y en a d'autres — de l'esprit de justice qui existe sous l'administration politique actuelle. Ce sont souvent les chevronnés qui courent après les occasions, et les âmes qui les attrappent.

On se demande pourquoi, dans un cas semblable, le gouvernement ne confie pas le travail en langue française à des imprimeries françaises. On accorde d'abord le motot aux imprimeries anglaises qui ont un prix de moins des entreprises anglaises françaises. C'est là un exemple, et il y en a d'autres — de l'esprit de justice qui existe sous l'administration politique actuelle. Ce sont souvent les chevronnés qui courent après les occasions, et les âmes qui les attrappent.

Accident fatal

Un monsieur Crépeau, buveteur, faisait une promenade en voiture, cet avant-midi, sur la piste du Parc Lafontaine, lorsque son cheval prit soudainement aux dents et précipita son maître sur le sol. Celui-ci s'y fractura une jambe et fut transporté chez lui.

Son compagnon, le conducteur du cheval, fut gravement blessé au crâne. Le Rév. Père Proulx, de l'église Immaculée Conception, fut appelé en toute hâte auprès de la victime et l'administrateur.

Un rail se brise

Ottawa, 10. — Les hommes d'équipe d'un train de marchandises venant d'Ottawa ont découvert samedi soir que le rail était brisé sur une longueur de plus d'un pied, près de Charlsham Springs. Grâce à cette découverte, on signala l'accident au train de voyageurs quittant Montréal à 8 heures, et il put faire le voyage, n'arrivant à Ottawa qu'une demi-heure en retard.

Dans le train se trouvaient M. Aylesworth, Ministre de la Justice, et quelques assistants, de retour de la conférence de La Haye. Une équipe d'ouvriers a été dépêchée sur les lieux.

Sous les yeux de sa mère

Un très pénible accident a eu lieu samedi après-midi, rue Anderson. Le petit Samuel Friedman a été blessé à mort par une voiture qui lui est passé sur le corps. Au moment de l'accident, la mère de l'enfant était sur le pas de la porte de sa résidence. Elle a assisté à la triste scène sans pouvoir porter secours au pauvre petit.

Le conducteur de la voiture était Uric Forget, demeurant à 440 rue Montcalm. Aussitôt après l'accident, Forget s'est rendu au poste de police de la rue Chenneville et a déclaré qu'il ne comprenait pas comment cette fatalité avait pu se produire, car il a vu l'enfant seulement après l'accident.

Samuel Friedman fut transporté à l'hôpital Général où l'on constata qu'il avait le crâne fracturé et qu'il n'y avait plus d'espoir de le sauver. De fait l'enfant mourut quelques instants après.

Il faut ajouter que Madame Friedman est dans un état de prostration nerveuse facile à comprendre.

Évasion d'un meurtrier

Beaver, Pennsylvanie, 10. — Chas. Hickman, qui a tué sa propre femme, s'est évadé de bonne heure ce matin, de la prison du comté, en ouvrant trois portes d'acier et en sautant par-dessus une grille d'une hauteur de 22 pieds. Favorisé par un épais brouillard, il s'est enfui sans laisser de traces.

Hickman occupait la cellule No 1, au premier étage, et a scié six gros barreaux d'acier pour sortir de sa cellule. Il pratiqua ensuite une ouverture dans une double porte, en arrière de la prison. Il accrocha ses draps de lit, pourvus d'un bâton, à la partie supérieure de la grille de la cour, s'y hissa, puis se laissa glisser sur le sol, et il disparut dans le brouillard d'éclair et ses aides font d'actives recherches, restées infructueuses jusqu'ici.

Il s'ôte la vie

John Malone a été trouvé mort dans un buisson bordant un sentier de la montagne, en arrière du vieux restaurant.

Le cadavre fut découvert par un jeune homme qui marchait dans la montagne et cherchait un abri contre la pluie. A côté du cadavre, il y avait une bouteille ayant contenu de l'acide carbonique.

Malone souffrait depuis 1895 de douleurs dans la tête et il avait déclaré qu'il n'avait plus la force ni la patience d'endurer son mal. Il pensait chez madame Jacob Harovitch, 512 rue Notre-Dame Ouest, et celle-ci dit que Malone lui avait laissé entendre samedi qu'il n'en avait pas pour longtemps à vivre. De plus, elle trouva dans la chambre du malheureux, une note indiquant son intention de s'ôter la vie. En outre, il souhaitait du bonheur à ceux qui avaient été bons pour lui et déclarait ne pouvoir endurer plus longtemps le mal dont il souffrait.

Le Parlement Fédéral

Ottawa, 10. — Bien que le cabinet, à sa dernière réunion, n'ait pas déterminé la date de la convocation des chambres, il est à peu près entendu que l'ouverture du Parlement aura lieu jeudi, le 17 novembre prochain.

On dit que le gouvernement a en préparation un programme d'affaires suffisant pour remplir la période entre l'ouverture et les vacances de Noël. Le rapport de l'Auditeur-Général, qui d'ordinaire est passé en retard, sera prêt cette année à être déposé sur le bureau de la Chambre dès le commencement de la session. Ceci signifie que les principales estimations budgétaires seront soumises au Parlement aussitôt après l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône. Ce sera autant de pris.

Le chœur de Notre-Dame

Les membres du chœur de l'église Notre-Dame ont procédé dernièrement à l'élection de leurs officiers. Voici quel en a été le résultat: président d'honneur: Rév. M. Trois; curé de la paroisse: vice-président, M. J. W. Emond; président actif, M. Félix Langlois; vice-président, M. E. Morency; trésorier, M. L. Trudeau; secrétaire, M. A. Roy; membres du conseil, MM. Léon Lamontagne, président, notaire, R. Dostaler, A. Isbréché, notaire; bibliothécaires, MM. A. Fournier et A. Deschamps.

Les chars urbains contre "The Star"

Dans la cause de la Montreal Street Ry., vs The Montreal Daily Star, la défenderesse a présenté ce matin une exception à la forme pour faire rejeter certains paragraphes de sa citation, sous prétexte qu'ils ne donnaient pas de détails suffisants sur la nature et les particularités du libelle dont la défenderesse se plaint. Les avocats de la Cie des chars urbains ont répondu à cette procédure qu'il n'y avait pas lieu de plaider exception à la forme, mais plutôt de demander des particularités que la défenderesse se déclare prête à donner. M. le juge Charbonneau a pris cette cause incidente en délibéré.

Accident fatal

Un monsieur Crépeau, buveteur, faisait une promenade en voiture, cet avant-midi, sur la piste du Parc Lafontaine, lorsque son cheval prit soudainement aux dents et précipita son maître sur le sol. Celui-ci s'y fractura une jambe et fut transporté chez lui.

Son compagnon, le conducteur du cheval, fut gravement blessé au crâne. Le Rév. Père Proulx, de l'église Immaculée Conception, fut appelé en toute hâte auprès de la victime et l'administrateur.

Un rail se brise

Ottawa, 10. — Les hommes d'équipe d'un train de marchandises venant d'Ottawa ont découvert samedi soir que le rail était brisé sur une longueur de plus d'un pied, près de Charlsham Springs. Grâce à cette découverte, on signala l'accident au train de voyageurs quittant Montréal à 8 heures, et il put faire le voyage, n'arrivant à Ottawa qu'une demi-heure en retard.

Dans le train se trouvaient M. Aylesworth, Ministre de la Justice, et quelques assistants, de retour de la conférence de La Haye. Une équipe d'ouvriers a été dépêchée sur les lieux.